



Communauté de communes
Cingal-Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2022-008

01 avril 2022

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE D'ABONNEMENT D'INSPECTION PERIODIQUE

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président ;

Vu la consultation lancée auprès de trois prestataires, deux réponses reçues ;

Vu la proposition n° 21527258 de APAVE relative à la maintenance annuelle des sites de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande pour la vérification des systèmes de sécurité, des installations de chauffage et électriques ainsi que des matériels de sécurité Incendie présentées ci-après, désignée comme la mieux disante :

Désignation	Montant TTC/annuel
Vérification des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) de catégorie A à E	186,00 €
Vérification périodique réglementaire des installations électriques ERT et ERP	3 529,69 €
Vérification des installations de chauffage, gaz, ventilation, grandes cuisines, en exploitation ERP	432,00 €
Vérification des matériels de sécurité Incendie, hors SSI	940,80 €

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat de prestation de service d'abonnement d'inspection périodique.

ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

- information aux élus du conseil communautaire
- information aux mairies pour affichage

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20220401-DEC-008-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2022

Affichage : 05/04/2022

